

## UNE ATTRIBUTION NATIONALE POUR LES PEDR !

Alors que l'information -confirmée en CNESER ce jour- indique que l'arbitrage sur les primes d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) n'a toujours pas été rendu, le SNESUP exige que soit traitée la question de leur attribution nationale par la publication d'un texte réglementaire résultant d'une consultation rapide des organisations représentatives.

Dès la divulgation du projet de loi LRU, le SNESUP et de très nombreux conseils centraux des établissements avaient condamné la nocivité d'une attribution locale des primes.

Le SNESUP dénonce le flou dans lequel se déroule cette année la campagne d'attribution des PEDR ; il ne saurait constituer une manœuvre pour ne pas en attribuer de nouvelles ou pour en différer le paiement.

Le SNESUP refuse que ces questions essentielles soient traitées à la hâte, localement, par les conseils scientifiques et les présidents d'université.

Le SNESUP rappelle la nécessité d'une évaluation nationale par une instance paritaire majoritairement composée d'élus et d'une attribution au niveau national permettant une juste répartition des PEDR par champs disciplinaires.

Le SNESUP rappelle son opposition au système des primes et son exigence de revalorisation salariale pour tous.

Paris, le 18 mai 2009

## LE CNESER CONDAMNE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

Motions présentées par le SNESUP et adoptées par le CNESER du 18 mai

### 1. Formation des enseignants

Le CNESER exige le maintien dans le cadre de l'année transitoire 2010- 2011 pour tous les lauréats au concours 2010 d'une formation en alternance avec le même rapport qu'actuellement entre temps de formation et temps d'enseignement permettant

- une entrée progressive dans le métier,
- un accompagnement des jeunes enseignants,
- un approfondissement des connaissances disciplinaires et professionnelles.

Le CNESER exige une remise à plat complète du dossier de la formation et du recrutement des enseignants en y consacrant le temps nécessaire.

2. Le CNESER exige un débat sur le bilan et l'avenir des « **responsabilités et compétences élargies** » en liaison avec le texte statutaire.

3. Le CNESER exige un débat sur l'**emploi** en particulier pour la mise en œuvre de l'équivalence TP=TD.

4. Le CNESER exige un débat sur les dispositifs de **validation de la présente année universitaire**.

Adopté par 14 pour – 9 absentions – 3 contre

Le CNESER du 18 mai 2009 déplore l'absence de tenue d'un CNESER plénier en présence de la ministre (le dernier s'est tenu le 15 décembre 2008) alors que la quasi-totalité des établissements du supérieur et nombre d'établissements et d'organismes de recherche sont traversés par une vague sans précédent de contestation des textes et dispositifs ministériels depuis plus de trois mois. Le CNESER demande la convocation d'urgence d'une telle réunion plénière en particulier pour traiter démocratiquement des questions liées à l'harmonisation nationale des formations à laquelle il concourt.

Adopté par 24 voix pour – 3 contre (UNI – QSF)

Le CNESER de ce jour a également adopté trois motions pour dénoncer :

- l'accord avec le Vatican concernant la validation des diplômes, confirmé par un décret ;
- le nouveau dispositif d'inscription des futurs bacheliers dans les universités (dispositif peu lisible et qui contribue à altérer la mixité sociale) ;
- les conditions déplorables de travail dans lesquelles le ministère contraint les membres du CNESER à rendre leurs avis (4 jours pour préparer l'habilitation des formations traitées le 19 mai).